

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

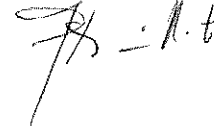
UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : **Gérard Bouillot**

Date et signature (2) : 26 octobre 2001



2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

FORMATION CONTINUEE DU PERSONNEL ENCADRANT DES ENFANTS : APPROCHE DE LA COMMUNICATION (CONVENTION).....

.....

.....

CODE DE L'U.F. (3) 985125 U 21 Z 1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 903
---	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Reprise en annexe n° 3.....de 1 page (2)

8. Programme du cours : Repris en annexe n° 4.....de 1 page (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5.....de 1 page (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6.....de 1 page (2)

-
- (1) Cocher la mention utile
 - (2) A compléter
 - (3) Réservé à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3)	985125U2121	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	903
--------------------	-------------	----------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Approche de la communication	CT	B	18
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	2
		Total des périodes	20

v

12. Réserve au Service d'inspection :

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Arès Jourd'ale Roger MONNIER
[Signature]
 09/12/01
 Inspecteur

- b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

06 DEC. 2001

[Signature]
 A. COLLINET
 ADM. PEDAG.

Date :

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Formation continuée du personnel encadrant des enfants : approche de la communication (convention)

ANNEXE I

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

L'unité de formation vise à sensibiliser le personnel encadrant des enfants aux divers aspects de la communication dans le cadre de leur profession, et plus particulièrement avec les acteurs suivants : les enfants, les parents et les différents intervenants de la petite enfance.

Formation continuée du personnel encadrant des enfants : approche de la communication (convention)

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

Dans le cadre de l'accueil des enfants dans une structure familiale agréée par l'ONE et dans la perspective d'un épanouissement physique et psychosocial optimal des enfants :

- rendre compte des activités de la vie journalière en réponse aux besoins de l'enfant :
 - des préparatifs nécessaires aux activités et aux soins journaliers à accomplir ;
 - des soins d'hygiène et de confort à assurer.

Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de puéricultrice délivré par l'enseignement professionnel secondaire supérieur

Formation continuée du personnel encadrant des enfants : approche de la communication (convention)

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 18 étudiants.

Formation continuée du personnel encadrant des enfants : approche de la communication (convention)

ANNEXE 4

PROGRAMME DU COURS

Au départ d'exemples et de mises en situation d'accueil d'enfants, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'énoncer et de décrire les mécanismes essentiels de la communication verbale et non verbale chez l'adulte et chez l'enfant ;
- ◆ de percevoir les effets des relations interpersonnelles dans le cadre de leur pratique quotidienne avec les différents acteurs : enfants, parents, intervenants de la petite enfance ;
- ◆ de mettre en évidence les éléments facilitateurs et perturbateurs de la communication ;
- ◆ de proposer des réponses favorisant la communication.

Formation continuée du personnel encadrant des enfants : approche de la communication (convention)

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, au départ d'une ou de plusieurs mises en situation d'accueil d'enfants, l'étudiant sera capable :

- de décrire une situation de communication et d'en identifier les éléments facilitateurs et perturbateurs en référence aux mécanismes essentiels de la communication verbale et non verbale ;
- de proposer une intervention qui favorise la communication.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la pertinence et la richesse de l'observation ;
- l'adéquation de la proposition.

Formation continuée du personnel encadrant des enfants : approche de la communication (convention)

ANNEXE 6

CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera porteur d'un titre du niveau de l'enseignement supérieur, à orientation psycho-pédagogique ou sociale et justifiera d'une expérience professionnelle récente d'au moins deux ans dans le secteur de l'accueil des enfants.